



Le Petit Poulignot

Bulletin d'information de la Commune de Poulaines

N° 13
Juillet 2023
(Gratuit)

Directeur de la publication : Yves CRON
Comité de rédaction : Commission Information/Communication
Imprimeur : Groussard Imprimeur
Tirage : 550 exemplaires



Ne pas jeter sur la voie publique

VIOLENCES ET INCIVILITÉS

LE QUOTIDIEN

DE NOTRE PAYS

L'évolution de notre société ne cesse d'interpeller tout à chacun. Notre quotidien, considéré pourtant comme si paisible dans nos milieux ruraux, doit maintenant faire face à une lente dégradation due à des actes peu respectueux du bien collectif ou du bien de chacun. Bien vivre ensemble passe aussi par son propre examen de conscience.



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Face à la violence nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Avec de nombreux maires de France nous avons organisé une mobilisation, à la Mairie de Poulaines, le mardi 4 juillet à midi. Je remercie les administrés qui se sont déplacés pour soutenir cette action en faveur des maires subissant des agressions.

En parallèle de ces violences urbaines, on constate de plus en plus d'incivilités dans nos communes. En un mois, j'ai pu constater deux dépôts sauvages de déchets divers représentant trois camions à trier par nos agents ; les toilettes publiques maculées de déjections humaines sur le sol et les murs ; la fenêtre d'un logement communal fracassée volontairement avec une pierre et la toiture du lavoir communal également dégradée volontairement.

L'ensemble de ces actes inadmissibles coûte à la collectivité un peu plus de 10 000 euros. Je compte sur les services de gendarmerie pour appréhender les auteurs de ces faits.

De plus, un sujet quotidien et récurrent, les déjections canines sur les pelouses, sur les places et à l'aire de jeux des enfants. Que chacun se mette à la place de celui qui passe la tondeuse et qui doit nettoyer. On ne peut accepter ces actes d'incivilités sans réagir ! Dès maintenant, les propriétaires d'animaux contrevenants seront verbalisés par une amende de 38 euros.

Heureusement, il y a une majorité d'administrés respectueux qui participent au bon vivre dans notre belle commune.

Je vous souhaite un bon été et à tous bonne lecture.

Yves CRON - Maire de Poulaines

Dans ce numéro, vous trouverez les thèmes suivants :
Retour sur les festivités et événements - Vie municipale - Infos sécurité - Informations locales - Reportages - Récréation

Retrouvez-nous sur [PanneauPocket](#) et sur [Facebook](#)

Retour sur les festivités et évènements



6 mai - Banquet de la société de chasse



7 mai - Concert Gospel par le trio Happy Voices
Eglise comble - plus de 250 personnes ont assisté à ce spectacle plein d'émotions et de partage, certains ont pleuré, tout le monde a chanté, emmené par les voix exceptionnelles de Virginie, Noémie et Lucie accompagnées de la pianiste Myriam



8 mai - Commémoration avec remise de médaille à Marinette Mandereau pour ses nombreuses années comme trésorière de l'AFN



10 mai - Spectacle "Comme l'oiseau" à La Chapelle

Retour sur les festivités et évènements



13 mai - 750 personnes sont venues à la Guerlish qui est devenue une tradition à Poulaines



12 au 14 mai - Salon Baz'Art

6 artistes étaient présents pour cette 2ème édition
Un hommage a été rendu à Julia Sisi, disparue en 2022



Patrick Haubert a présenté en extérieur quelques toiles grand format



13 mai - 1er tournoi Jacqueline Rabier de football féminin, marrainé par Charlotte Bilbault, joueuse de l'équipe de France



Retour sur les festivités et évènements



27 au 29 mai
Voyage des Poulignots à Siltzheim
Le rendez-vous est pris pour la venue à
Poulaines en 2024 des Alsaciens



16 juin - Fête des voisins à Espailat



17 juin
Visite du Domaine de
Poulaines par Les
Donneurs de Sang sous
l'égide de la Région
Centre-Val-de-Loire



17 juin
Fête de la musique,
autour d'un pique-nique,
organisée par la Fanfare de
Poulaines avec la participation de
la Fanfare de Levroux



Vie municipale

Prochain Conseil Municipal : le 31/07/23 à 18 h 30

Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/23



Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy

Conseillers municipaux absents/excusés et représentés : Néant

Secrétaire de séance : Mme MAÎTRE Chantal

QUORUM : atteint - Date de convocation : 22/03/23

Validation du compte rendu du 22/02/23 et signature du registre des délibérations

1) Fin du Contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'assainissement collectif

- M. le Maire, accompagné du bureau Conseil Dupuet, présente le rapport de principe sur le recours à une délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement. M. le Maire précise que le choix proposé d'une Délégation de Service Public dans le cadre d'un contrat d'affermage, plutôt que d'une régie par les services de la Commune ou d'une régie intéressée, se justifie par la difficulté de trouver en interne les moyens humains et les compétences pour suivre ce type de contrat. Les régies impliquent plus fortement la Collectivité, qui assume aussi le risque d'exploitation. La difficulté en régie est également d'assurer un service 7 jours sur 7, 24 h sur 24 pour garantir la continuité du service public aux usagers. Enfin, dans le cadre des contrats d'affermage, la responsabilité incombe au fermier et l'exploitation se fait à ses risques et péril. Le Conseil Municipal,

- Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le rapport de principe présenté en séance contenant les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L1411-4 du CGCT,
- Considérant que la procédure de passation du contrat de délégation de service public devra être conduite conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du CGCT,
- Après avoir entendu le rapport du maire qui montre que le recours à la délégation de service public pour l'exploitation de ce service d'assainissement apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté pour la Commune de Poulaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal décide :

- D'adopter le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service public d'assainissement à l'issue du contrat actuel,
- D'autoriser M. le Maire à procéder à la publicité, au recueil des candidatures et des offres, et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. DEDION Sébastien indique qu'il serait souhaitable qu'un suivi de l'exécution du contrat de Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif de la commune soit opéré par le bureau d'étude après son renouvellement (un devis avec une tranche optionnelle sera donc à valider ultérieurement, afin de mettre en place cette prestation).

2) Finances

• Subventions 2023 aux associations

Suite à l'avis de la commission budget du 17/03/23, le conseil valide les montants de subventions qui seront versées aux associations au titre de l'année 2023 (15 voix pour) :

Etoile Sportive de Poulaines : Pour le club : 1 150 € Pour l'école de foot : 2 100 €	Fanfare de Poulaines : Pour la fanfare : 650 € Pour l'école de musique : 800 €	Foyer des Jeunes : 200 €
		Le Rotengle : 150 €
		Coop scolaire : 110 €
Association des Parents d'élèves : 300 €	Amicale des donneurs de sang de Poulaines : 115 €	Société Communale des Chasseurs de Poulaines : 115 €

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/23

Comité de Saint-Vincent : 115 €	Association des pêcheurs de l'Etang du Plessis : 115 €	Club de gym : 50 €
Poulaines Culture et Patrimoine : 115 €	Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer : 30 €	Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles : 20 €
AFN : 100 €	ARAC : 100 €	Souvenir Français : 100 €
Aïl Phone : 115 €	Prévention routière : 30 €	Croix Rouge de Valençay : 30 €
FOL : 20 €	UNAFAM : 20 €	ADPEP : 20 €
Association des Paralysés de France : 20 €	UDDENI : 30 €	

Les 15 conseillers valident également les versements d'une subvention d'un montant de 50 € au Comité Inter-professionnel du Valençay AOP (fromages), de 50 € au Secours Catholique secteur Valençay-Chabris, de 50 € à Terr'Agri et de 50 € au Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM de Valençay). Le conseil municipal décide également de ne pas verser une subvention aux organismes suivants qui ont déposé une demande (15 voix pour) : France victimes 36 (ADAVIM), Amicale des Administratifs territoriaux de l'Indre, Indre Nature, Campus des Métiers et de l'artisanat 37, Association nationale de patients des sclérosés en plaques et Fédération régionale des aveugles.

Après avis de la commission budget du 17/03/23, l'ensemble du conseil municipal valide le montant de la subventions 2023 pour le fonctionnement de l'association cantine scolaire : 13 500 €.

Après avis de cette même commission, le conseil valide le montant de la subvention 2023 pour l'association Familles Rurales de Poulaines (fonctionnement du Centre de loisirs) : 25 000 €. M. le Maire précise que cette subvention est diminuée compte tenu que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre va verser directement la prestation financière du Contrat Enfance Jeunesse à l'association Familles Rurales de Poulaines et non plus à la commune comme auparavant. Une convention financière sera signée entre la commune et cette association.

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 : taxe d'habitation, taxes foncières (bâti et non bâti)**

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation ont été gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019 (soit 13,76 %), ce qui a conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020, en 2021 et en 2022.

En application de ce même article, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB. En 2023, les communes doivent de nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires, aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi qu'aux logements vacants compte tenu que la collectivité a institué par délibération leur taxation.

M. le Maire rappelle les taux d'imposition de 2022 pour les taxes foncières bâti et non-bâti, selon le récapitulatif financier ci-dessous :

	Base d'impositions prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2022	Produit fiscal 2022	Produit fiscal 2021 (pour mémoire)
Taxe foncière (bâti)	524 300 €	34,11 %	178 839 €	173 108 €
Taxe foncière (non bâti)	162 700 €	42,92 %	69 831 €	67 513 €
		Totaux	248 670 €	240 621 €

Le produit fiscal attendu au titre de l'année 2022 était d'un montant de 248 670 € pour les taxes foncières, auquel s'est ajouté le montant du produit prévisionnel de la taxe d'habitation 24 000 € (pour les foyers qui s'en acquittaient encore), le montant des allocations compensatrices pour les taxes foncières 9 409 € et le versement lié à l'effet du coefficient correcteur 14 230 €, **soit un total en 2022 au titre de la fiscalité directe locale de 296 309 €**. Le produit fiscal réel de l'année 2022 s'est élevé à un montant de 298 180 €, pour ces taxes locales.

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/23

Suite à l'avis de commission budget du 17/03/23, M. le Maire propose les taux d'imposition de 2023 suivants pour la taxe d'habitation et les taxes foncières bâti et non-bâti, selon le récapitulatif financier ci-dessous :

	Base d'impositions prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023	Produit fiscal 2023	Produit fiscal 2022 (pour mémoire)
Taxe d'habitation	200 706 €	13,90 %	27 898 €	Pas de vote en 2022
Taxe foncière (bâti)	565 400 €	34,45 %	194 780 €	178 839 €
Taxe foncière (non bâti)	174 200 €	43,35 %	745 516 €	69 831 €
		Totaux	298 194 €	248 670 €

Le produit fiscal total attendu au titre de l'année 2023 est d'un montant de 298 194 € pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, auquel s'ajoute le montant des allocations compensatrices pour les taxes foncières 9 462 € et le versement lié à l'effet du coefficient correcteur national 16 034 €, **soit un total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale de 323 690 €.**

Après en avoir délibéré à 15 voix pour, le conseil municipal décide de voter les taux des 3 taxes pour l'exercice 2023 comme suit : taxe d'habitation : 13,90 % ; taxe foncière (bâti) 34,45 % ; taxe foncière (non bâti) 43,35 %.

• Comptes administratifs 2022 - Comptes de gestion 2022 (budgets : Lotissement, Assainissement et Commune)

Budget Lotissement

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice au 31/12/22 : 0,00 € (recettes 0 € moins dépenses 0 €)

Résultat de clôture au 31/12/22 : 0,00 € (recettes 0 € moins dépenses 0 €)

Section d'investissement

Résultat de l'exercice au 31/12/22 : - 805,85 € (recettes 0 € moins dépenses 835,85 €)

Résultat de clôture au 31/12/22 : 0 € (recettes - 805,85 € moins dépenses 805,85 €)

Donc au 31/12/22 : pas de report en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Budget Assainissement

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice au 31/12/22 : + 10 151,38 € (recettes 34 900,34 € moins dépenses 24 748,96 €)

Résultat de clôture au 31/12/22 : + 58 855,66 € (recettes 83 604,62 € moins dépenses 24 748,96 €)

Section d'investissement

Résultat de l'exercice au 31/12/22 : - 433,38 € (recettes 21 840,37 € moins dépenses 22 273,75 €)

Résultat de clôture au 31/12/22 : - 3 698,75 € (recettes 21 840,37 € moins dépenses 25 539,12 €)

Donc au 31/12/22 : Report d'un montant de + 3 698,75 € (suite à l'excédent de fonctionnement de 2022) en section d'investissement pour combler la totalité du déficit ; Report d'un montant de 55 156,91 € en section de fonctionnement (ou reste de l'excédent de fonctionnement 2022) ; Pas de restes à réaliser (en investissement) en 2023.

Budget Commune

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice au 31/12/22 : + 102 387,70 € (recettes 764 153,38 € moins dépenses 661 765,68 €)

Résultat de clôture au 31/12/22 : + 140 300,17 € (recettes 802 065,85 € moins dépenses 661 765,68 €)

Section d'investissement

Résultat de l'exercice au 31/12/22 : - 28 918,24 € (recettes 123 436,09 € moins dépenses 152 354,33 €)

Résultat de clôture au 31/12/22 : - 110 914,43 € (recettes 123 436,09 € moins dépenses 234 350,52 €)

Donc au 31/12/22 : Report d'un montant de + 110 914,43 € (suite à l'excédent de fonctionnement 2022) en section d'investissement pour combler la totalité du déficit ; Report d'un montant de 29 385,74 € en section de fonctionnement (ou reste de l'excédent de fonctionnement 2022) ; Les montants des restes à réaliser (en investissement) s'élèvent à 2 101,28 € en dépenses et à 0 € en recettes en 2023.

M. CRON Yves, maire, a présidé cette séance au cours de laquelle les comptes administratifs de l'année 2022 ont été présentés, mais il n'a pas participé à leur vote et il a quitté la salle car il s'agit de sa gestion.

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/23

Les élus ont procédé au vote des comptes administratifs 2022 de ces trois budgets. Voici le décompte du nombre de voix :

	Nombre de voix		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Lotissement	14	0	0
Budget Assainissement	14	0	0
Budget Commune	14	0	0

• Budgets primitifs 2023 (budgets : Lotissement, Assainissement et Commune)

Budget Lotissement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 20 000 €

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent 20 000 €

(pour vente éventuelle de deux terrains).

Budget Assainissement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 87 070,26 €

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent 69 836,66 €

Cette année, le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif prend fin au 31/05/23 (avec une prorogation jusqu'au 31/12/23). A cet effet, une prestation de service sera assurée par un bureau d'étude afin d'aider la commune à définir les nouvelles modalités de cette gestion. Les opérations d'investissement inscrites au budget assainissement de cette année sont : les éventuelles réparations sur les réseaux d'assainissement et les installations techniques. Par ailleurs, le remboursement du capital de l'emprunt du budget assainissement, réalisé lors des années antérieures, s'élève à un montant de 6 209,30 € au titre de l'année 2023.

Budget Commune 2023 (budget primitif)

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 786 813,19 €

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- . charges à caractère général (253 833,31 €)
- . atténuations de produits (20 318 €)
- . charges financières (14 241,42 €)
- . Dotations aux provisions pour dépréciations actifs circulants (314,67 €)
- . et un virement à la section d'investissement de 76 676,20 €
- . charges de personnel (291 312,74 €)
- . autres charges de gestion courante (127 781,41 €)
- . charges exceptionnelles (334,74 €)

Pour les dépenses imprévues, une somme de 2 000 € est inscrite dans cette section du budget.

Les recettes de fonctionnement sont :

- . Excédent de fonctionnement (29 385,74 €)
- . atténuations de charges (1 500 €)
- . produits des services du domaine et ventes diverses (33 850 €)
- . impôts et taxes (399 178 €)
- . autres produits de gestion courante (127 003 €)
- . opérations d'ordre de transfert entre section (15 000 €)
- . dotations et participations (180 862,45 €)
- . produits financiers (34 €)

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 236 232,91 €

Les opérations d'investissement inscrites au budget de la commune de cette année sont : le raccordement électrique de la maison CETTE FAMILLE (reste à réaliser 2022), la rénovation de l'éclairage public et l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque. La commune percevra une subvention pour la rénovation de l'éclairage public (Fonds d'Action Rurale du département de l'Indre). Par ailleurs, le remboursement du capital des emprunts du budget commune, réalisés lors des années antérieures, s'élève à un montant de 82 869,68 € au titre de l'année 2023 (soit 8 emprunts en cours).

Suite à la présentation des trois budgets primitifs 2022, les élus ont procédé au vote de chacun d'eux :

	Nombre de voix		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Lotissement	15	0	0
Budget Assainissement	15	0	0
Budget Commune	15	0	0

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/23

- Validation du versement de la cotisation à l'Association Intermédiaire Bazelle service au titre de l'année 2023, d'un montant de 668,80 € - 15 voix pour.
- Validation des cotisations ou participations financières aux organismes au titre de l'année 2023 : Société Protectrice des Animaux de l'Indre 545,16 €, Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Indre 55 €, Fondation du Patrimoine 200 € et ADEFIBOIS Berry 84 € - 15 voix pour.
- Afin de faire en sorte que le dispositif du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) reste un véritable outil d'aide aux personnes les plus démunies et aux plus fragiles de nos concitoyens le conseil départemental sollicite une participation financière de la commune au titre de l'année 2023 : sur la base financière habituelle de 0,70 euros par jeunes de 18 à 25 ans, identifiés sur notre territoire par le dernier recensement INSEE 2019, soit 0,70 euros x 36 jeunes = 25,20 euros – 15 voix pour.
- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) intervient financièrement auprès des ménages de notre commune pour l'accès ou le maintien dans un logement décent, que ceux-ci soient locataires, sous-locataires, résidents de logements-foyers ou voire même propriétaires occupants en difficulté. Le conseil départemental sollicite une participation financière de la commune au titre de l'année 2023, à hauteur de 1,66 € par résidence principale soit 700,52 € (source INSEE RP 2019) - 15 voix contre, la commune ayant contribué à la réhabilitation de 29 logements sociaux sur l'ensemble de son territoire.

3) Urbanisme

- M. le Maire informe les conseillers municipaux que le 28/06/22, la SAS METAPHORE a déposé une demande d'enregistrement à la Préfecture de l'Indre qu'elle a complétée les 16/09/22, 07/11/22 et 13/02/23 pour l'extension d'une unité de méthanisation sur la commune de Valençay. Une consultation du public réglementaire de 4 semaines va se dérouler du jeudi 23/03/23 à partir de 9 h au jeudi 20/04/23 à 17 h dans la mairie de Valençay. M. le Maire indique que conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement et notre commune étant concernée par le rayon d'affichage ou par l'épandage du digestat et ouvrage de stockage déporté de digestat, le conseil municipal peut être réuni afin d'émettre un avis concernant la demande d'enregistrement précitée. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit, au plus tard, le 05/05/23. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ce projet d'extension d'une unité de méthanisation sur la commune de Valençay.
- M. le Maire informe les conseillers municipaux que la Société GUILLY ENERGIE a déposé le 02/08/21 et complété le 2/06/22, 01/07/22 et 12/12/22, un dossier de demande d'autorisation environnementale à la Préfecture de l'Indre relatif au projet du « parc éolien de Guilly » situé sur le territoire de la commune de Guilly. Ce dernier porte sur l'implantation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison électrique. Une consultation du public réglementaire d'une durée de 30 jours va se dérouler du lundi 17/04/23 à partir de 9 h au lundi 22/05/23 à 16 h 30 dans la commune de Guilly. M. le Maire indique que conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal peut être réuni afin d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation précitée. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés avant le 06/06/23. Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de Guilly.
- M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite à l'acquisition d'une propriété au lieu-dit "Les Semlis", les acheteurs souhaiteraient également acheter le chemin rural qui mène à ces parcelles. M. le Maire propose donc la cession d'une portion ou de la totalité du chemin rural au lieu-dit « les Semlis », ainsi que le paiement des frais de bornage, des frais de notaire et des frais d'enquête publique par ces nouveaux habitants. Dossier ajourné.
- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/23

- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Laurence Gaste-Bottreau notaire à Vicq-sur-Nahon (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section C 1299 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sise 21, rue de la République. Refus du droit de préemption.
- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Charlotte Tanguy notaire à Cognac(16) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section K 708, 709 et 1470 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises la Petite Chapelle. Refus du droit de préemption.
- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Anthony Louis notaire à Le Poinçonnet (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 877 et 878 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 4, rue de Chambon. Refus du droit de préemption.
- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Aurélien Léoment notaire à Chabris (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section H 902 non bâti sans usage particulier sise à Chambon. Refus du droit de préemption.
- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Aurélien Léoment à notaire Chabris (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 557, 558, 559, 560 et 583 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 28, rue de Chambon. Refus du droit de préemption.

4) Questions diverses

- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations des 28 septembre et 12 décembre 2022 qui validaient la signature d'un bail commercial précaire à compter du 01/11/22 pour Mme Marchand (gérante de la société « LA MALLE»), avec un loyer mensuel de 150 €. Or, par courrier du 23 mars dernier, Madame Marchand souhaite mettre fin à ce bail le 31/03/23, pour raisons de santé. Le conseil valide à l'unanimité de ses membres présents la fin de ce bail au 31/03/23.
- En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT, tous les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de Chabris Pays de Bazelle doivent être informés des décisions du conseil de communauté. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le PV du 15/12/22, ainsi que la liste des délibérations examinées et approuvées en séance du 23/02/23.
- En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT, les conseillers municipaux ou communautaires des communes ou communauté de communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bazelle, qui ne sont pas membres de son organe délibérant, doivent être informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le procès-verbal de ce syndicat du 11/12/22, ainsi que la liste des délibérations de cette séance.
- M. le Maire informe les conseillers que la société Charly STENEGRE propose d'organiser un spectacle du 21 au 24/06/23 (spectacle contemporain clown et acrobatie). L'ensemble du conseil valide la réalisation de ce spectacle sur le site du pôle de santé. M. le Maire va rédiger l'arrêté d'autorisation.
- M. le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Legros Nadine a sollicité la location du garage communal n°2 sis 5, rue du Haut-Marais. Le conseil valide cette location de ce garage à compter du 01/04/23, pour un loyer mensuel de 38,49 €.
- M. le Maire propose de baisser le montant des loyers des garages sis 16 et 20, rue du Château à 30 €/mois. L'ensemble du conseil valide cette proposition à compter du 01/04/23.

Infos sécurité



17 Police Secours



18 Pompiers



15 SAMU



112 Urgence européen



114 Pour personnes sourdes et malentendantes



Centre antipoison Angers
02 41 48 21 21



3919 Violences conjugales

Vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal du 26/04/23



Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. Guy JULO

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : M. DEDION Sébastien (bon pour pouvoir donné à M. RENAUDAT Guenhaël) et Mme MILLET Sophie (bon pour pouvoir donné à Mme LABANNE Claudette)

Secrétaire de séance : M. LESEC Nicolas

QUORUM : atteint - Date de convocation : 20/04/23

Validation du procès-verbal du 29/03/23 et signature du registre des délibérations

1) Assainissement collectif

- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Poulaines a conclu le 10/05/11 avec la société SAUR un contrat pour la délégation du service public d'Assainissement Collectif. Ce contrat a été modifié par un avenant n°1 en date du 11/12/14. Il indique que le contexte de signature du présent avenant est le suivant :
 - le contrat de délégation de service public arrive à son terme le 31/05/23,
 - la Commune de Poulaines a décidé le 29/03/23, de relancer une procédure de mise en concurrence pour choisir son futur concessionnaire. Cette procédure exige de disposer de 9 mois pour la mener à bien.En conséquence, afin de mener à bien la procédure de mise en concurrence pour une concession, la Commune de Poulaines demande au Déléataire de prolonger le contrat existant jusqu'au 31/12/23. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :
 - valide la prolongation du contrat jusqu'au 31/12/23
 - dit que les clauses du contrat initial et de ses avenants subséquents, non-modifiés par le présent avenant, restent et demeurent valables
 - autorise M. le Maire a signé tout document se rapportant la validation de cet avenant n°2
- M. le Maire rappelle aux conseillers que la société SAUR assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public prenant effet au 01/01/21, l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Saint-Christophe-en-Bazelle. De son côté la Commune de Poulaines assure l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte ou collecte et traitement). En application des dispositions des articles R 2333-121 à 132 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 1331-8 du Code de la Santé Publique, la Collectivité a institué une redevance ainsi qu'une taxe d'assainissement collectif. Par ailleurs, en application de l'article R 2333-128 du CGCT, la Collectivité a souhaité que le recouvrement des redevances et, le cas échéant, taxes d'assainissement collectif soit effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable. M. le Maire indique qu'il convient donc de signer une convention de mandat entre la Société SAUR et la Commune de Poulaines, au sens des articles D 1611-32-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, issus du décret n°2015-1670 du 14/12/15. Cette convention a pour objet de fixer les obligations respectives de la Société et de la Collectivité. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal dit que :
 - la présente convention prendra effet dès sa signature pour la durée du contrat de gestion du service public d'eau potable conclu entre la Société SAUR et le S.I.A.E.P. de Saint-Christophe-en-Bazelle, soit jusqu'au 31/12/35
 - toutefois, si ledit contrat venait à prendre fin ou être prolongé pour quelque cause que ce soit avant ou après son échéance contractuelle, la présente convention prendrait également fin à la même date
 - elle cesse de plein droit de s'appliquer, si la Collectivité opte pour un mode d'exploitation différent de son service public d'assainissement collectif
- M. le Maire propose aux conseillers municipaux une mission d'assistance pour le contrôle de la future délégation de service public (DSP) de l'assainissement collectif sur les cinq prochaines années à venir. Cette mission pourra être renouvelée, à la convenance de la commune, sur la durée du contrat DSP, elle comprend les prestations suivantes :
 - la rédaction d'un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif sur les exercices 2022 à 2027,

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 26/04/23

- le suivi du délégataire avec la réalisation de trois comités de pilotage par an de 2024 à 2028
- l'expertise du contrat réalisée en 2027

A cet effet, il présente une proposition de devis, relatif à cette mission d'assistance, de la Société SARL DUPUET FRANK Associés, d'un montant de 32 440 € HT et 38 928 € TTC.

Le coût de cette mission sera réparti de la façon suivante sur les années à venir : 4 580 € HT en 2023, 4 880 € HT en 2024, en 2025 et en 2026, 8 340 € HT en 2027, puis enfin 4 880 € HT en 2028.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil valide cette prestation de service du Cabinet SARL DUPUET FRANK Associés. Par ailleurs, il indique qu'il convient de valider la décision modificative budgétaire suivante (15 voix pour), afin d'honorer le paiement de la facture de cette prestation en 2023 : 4 580 € HT et 5 496 € TTC.

Budget assainissement 2023

<u>Crédit à ouvrir chapitre 011</u>	compte 604 :	+ 5 496 €
<u>Crédits à réduire</u>	compte 021 :	- 5 496 €
	compte 023 :	- 5 496 €
Opération ONA	compte 21532 :	- 5 496 €

2) Ressources humaines

- M. le Maire informe les conseillers qu'une candidature au titre de la promotion interne 2023 va être déposée auprès du Centre de Gestion de l'Indre, afin de transformer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe en un poste de Rédacteur Territorial. A cet effet, il convient de créer un poste de Rédacteur Territorial à 35 h/semaine au tableau des effectifs de la commune à compter du 15/05/23 et de fermer un poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe à compter de cette même date. Considérant :
 - qu'il est nécessaire de créer un poste de Rédacteur territorial pour assurer les missions de gestion administrative et comptable et de rédaction des différents actes liés aux décisions du conseil municipal,
 - que le rédacteur participe à l'élaboration du budget et en assure le suivi,
 - que le rédacteur instruit les dossiers des projets communaux,

L'ensemble des conseillers municipaux valide la création d'un poste de rédacteur Territorial à 35 h/semaine à compter du 15/05/23 et la fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à compter de cette même date.

3) Finances

- Demande de subvention de l'association ADMR de l'Indre au titre de l'année 2023. Cette association a pour vocation d'aider et d'accompagner les familles, à tout âge de la vie, dans les difficultés qu'elles rencontrent (aide aux personnes âgées/handicapées, à la garde d'enfants et soutien de familles). L'ensemble du conseil valide le non-versement d'une subvention à cette association.
- Cotisations ou participations financières aux organismes au titre de l'année 2023 : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Indre (CAUE) 135 € - 15 voix pour.

4) Urbanisme

- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :
 - M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Charles-Alexandre Langlois notaire à Vicq-sur-Nahon (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 484 et 611 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 10, rue de la promenade – refus du droit de préemption
 - M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Laurence Gaste-Bottreau notaire à Vicq-sur-Nahon (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section C 462 bâti sur terrain propre à usage commercial sise 1, rue Nationale – refus du droit de préemption.

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 26/04/23

5) Questions diverses

- Après consultation de plusieurs sociétés, et selon l'avis de l'artificier de la commune M. PLAT Fabrice, M. le Maire propose aux conseillers municipaux un devis de la société Brezac Events relatif au tir du feu d'artifice du 14/07/23 (catégorie F4T2) à l'étang communal de la Commune, d'un montant de 4 700 € TTC (dans le cadre d'un contrat confiance 2023, 2024, 2025 : engagement sur 3 ans avec 5 % de produits supplémentaires offerts chaque année et maintien de budget). Il rappelle qu'une somme a été provisionnée sur le budget de la Commune 2023 en vue de cette manifestation – 15 voix pour.
- M. le Maire informe les conseillers qu'il convient d'acheter une débroussailleuse pour les services techniques. Après consultations de plusieurs sociétés, il présente les devis proposés. Le conseil à l'unanimité de ses membres présents valide le devis de la SARL garage du Poulain d'un montant de 700,63 € HT et 840,76 € TTC. Avec la validation de la décision modificative budgétaire (budget commune 2023) selon les écritures suivantes :
Crédit à ouvrir :

. <u>Section de investissement</u>	
Dépense : Chapitre 21 /	Compte 2158 / opération ONA : + 840,76 €
Recette :	Compte 021 : + 840,76 €
. <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépense :	Compte 023 : + 840,76 €

 Compte à réduire :

. <u>Section de investissement</u>	
Dépense : Chapitre 011 /	Compte 60632 : - 840,76 €
- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le rideau de séparation des 2 salles de réunion de la mairie est défectueux et qu'il convient de le remplacer. A cet effet, il présente le devis de l'entreprise AS&CO. Concept (tapissier d'ameublement) d'un montant de 1 935,83 € HT et 2 323 € TTC (dépense de fonctionnement du budget commune) – Après délibération : 9 voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour. Les élus indiquent qu'il convient d'attendre afin d'étudier la solution technique la plus adaptée pour le remplacement de ce rideau (acoustique, esthétique, entretien, résistance et coût financier...).
- En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT, tous les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de Chabris Pays de Bazelle doivent être informés des décisions du conseil de communauté. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil la liste des délibérations examinées et approuvées en séance du 13/04/23.

Informations locales

A noter sur votre agenda

- Mardi 15 août Randonnée et repas des Donneurs de Sang de Poulaines
- Samedi 19 août ZIK'O Hameau à Chambon
- Vendredi 25 août La Chapelle fait son Jackson Show
- Samedi 26 août What about us
- Samedi 2 septembre Inauguration de la loge de vigne
Restauration sur place, animée par Les Patochons du Cantal
"Balade berrichonne" par les 2 Lucioles
- Samedi 16 septembre Journées européennes du patrimoine
- Dimanche 17 septembre
- Dimanche 24 septembre Comédie musicale "Les Michel's"

Randonnée et repas des donneurs de sang de POULAINES

Départ de la randonnée pédestre (36) : 8h30

Prix repas:

- midi et soir 29€
- midi 25€
- soir 10 €

Sur réservation au 06.11.05.42.54

• Espailat, 36210 Poulaines

15 AOÛT 2023

POULAINES
Hameau de Chambon
SAMEDI 19 AOÛT 2023

ZIK'O HAMEAU

À partir de 10€30

DIJO DIZEEK AVEC

Buvette/Restauration
Exposition d'Art
Iombola
Terrain de pétanque
Parking/WC

Plus d'infos au
06.58.88.89.55

MERCI D'AVANCE A TOUS LES BENEVOLES DE CHAMBON

LA CHAPELLE FAIT SON JACKSON SHOW

avec Patrick Plein air

avec son duo de 30 ans. Une vraie passion à partager à toute vitesse

Spectacle de musique

WHAT ABOUT US

Vendredi & Samedi
25/26 AOÛT 2023 à 21h30

28, La Chapelle
36210 Poulaines

Direction Artistique
04 67 13 34 87

Tarif unique 3€

L'association POULAINES CULTURE ET PATRIMOINE organise à

POULAINES - Rue de Siltzheim

samedi 2 septembre

11 h 00
inauguration de la loge de vigne
Venez nombreux partager le pot de l'amitié

12 h 30 : restauration sur place
assiette mixte - barbecue (10 €) / sandwich (3 €)
animée par LES PATOCHONS DU CANTAL (variété française)

15 h 00 : "Balade berrichonne"
par LES 2 LUCIOLES (contes et légendes du Berry)

buvette / bières belges

Réservation repas souhaitée : 06 60 28 74 26

LES MICHEL'S

CEI / PRODUCTION

UN SPECTACLE MUSICAL

AUDOU DES MICHEL
MICHELE, MICHAEL, MIGUEL

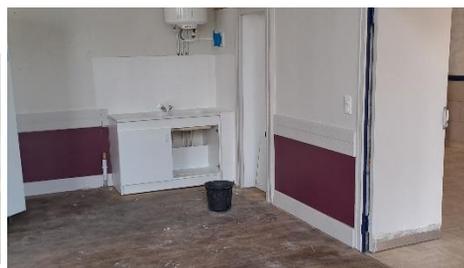
MISE EN SCÈNE
HÉLÈNE DARCHE

Scénario
Sophie Jolly
Guillaume Nocture
Michel Goubin

et d'autres encore...

Informations locales

Réalisations des agents techniques municipaux



Poursuite de la rénovation de la salle des fêtes (peinture, protections murales, ponçage du parquet, faux-plafonds, luminaires, évier/carrelage mural)



Déchetage de bois : 530 m³ ont été déchetés à Valençay, Chambon et Bouges-le-Château pour alimenter nos 2 chaufferies bois



L'avancement de la construction de la maison CetteFamille (menuiseries extérieures, cloisonnement intérieur, électricité)



Grâce aux bénévoles de la Commune et à l'association Poulaines Culture et Patrimoine, la loge de vigne est fin prête pour son inauguration du 2 septembre



Ça pousse et



ça fleurit au Jardin de Curé

Informations locales

Quelle belle année scolaire !



Celle-ci s'est terminée sous la chaleur et avec la kermesse organisée le vendredi 23 juin par l'équipe enseignante, aidée par l'association des parents d'élèves puis les parents bénévoles. La réussite de cette soirée : de la chaleur, de la bonne humeur, des rires, des enfants fiers de présenter leur travail aux parents, grands-parents, famille et amis. Le thème de cette soirée : la planète. Après les chants et les danses, les enfants comme les adultes se sont retrouvés sur le stade afin de partager un verre, manger et écouter de la musique jouée et chantée par Charlotte « one woman swing pop » ; pour les plus jeunes, ils ont pu profiter pleinement des structures gonflables mises à disposition par l'association des parents d'élèves.

Merci à tous pour ce moment convivial qui laisse de beaux souvenirs pour nos enfants.



Avant de clôturer cette année, les enfants avaient poursuivi leur apprentissage tout en assistant à des expositions comme « Baz-Art » qui a eu lieu à l'église de Poulaines. Ils ont aussi participé à une journée randonnée-pêche grâce aux « pêcheurs de l'étang du Plessis ». Les élèves du CP au CM2 ont pêché puis les plus jeunes ont fait de la pêche aux canards. Cette journée fut agrémentée d'un pique-nique préparé par Vanessa. Les cannes à pêche ont été prêtées par la société de pêche Le Rotengle. Merci aux pêcheurs bénévoles et à M. Chabot, le président de l'association des « Pêcheurs du Plessis ».



Les enfants ont aussi participé en lien avec la bibliothèque au concours Escapages, ils ont voté pour leur livre préféré. Les résultats sont les suivants : « En voiture Renard » Pour les maternelles, Trek pour les CP /CE1 puis « Bonjour le Chien » pour les CE2, CM1 et CM2.



Autre moment fort, toujours en rapport avec la planète, thème de l'année scolaire, les enfants ont assisté à une intervention de Ziako (en lien avec la bibliothèque) puis à un spectacle-concert l'après-midi à la salle des fêtes. Il leur a fait partager son expérience, ses voyages notamment en Inde et il leur a montré des vidéos réalisées lors de rencontre dans des écoles de pays défavorisés avec une sensibilisation sur les déchets, la pollution plastique et les conséquences.

Ziako : « ma musique ressemble à un hymne au voyage rythmé par le son d'une guitare folk et teinté d'influences sud-américaines. Mes chansons s'inspirent de rencontres, de voyages et d'amour, pour s'évader et lâcher prise... ».

Merci à Ziako pour ce beau moment de partage et quel plaisir de voir les enfants danser et chanter sur des chansons porteuses de sens.



Informations locales

Ainsi, la bibliothèque travaille en collaboration avec l'école afin de créer du lien et mener des projets cohérents et constructifs tout au long de l'année. Afin de compléter leur action, les bénévoles de la bibliothèque reçoivent aussi les enfants du centre de loisirs et ces derniers ont notamment installé des insectes géants fabriqués au centre puis ils ont planté des fleurs.



Le jeudi 13 avril a eu lieu une animation pour les enfants de l'école autour du potager orchestrée par Martine et Florence. Afin de compléter cette animation, il y avait une exposition « mission potager » prêtée par la bibliothèque départementale de l'Indre. Fin juin, les enfants ont également pu découvrir le Jardin de Curé situé à côté de la médiathèque avec les explications de la part des bénévoles de l'Association Poulaines Culture et Patrimoine.

Si les enfants ont pu participer au prix « escapage », les adultes ont pu aussi participer au prix « escapage + ». Le samedi 22 avril, après un café animé, le vote a eu lieu et c'est « le parfum des cendres » de Marie Mangez qui est arrivé en tête. « Blizzard » et « Si fragile et si fort » sont classés respectivement 2ème et 3ème. **Un grand merci à tous les bénévoles de la bibliothèque qui fournissent un beau travail et répondent présents lors des différentes manifestations en lien avec l'école, le centre de loisirs. Une belle cohésion avec de beaux projets. Bravo.**



Au centre de loisirs et accueil périscolaire, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau directeur Mathieu Mage. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes heureux de travailler avec lui et son équipe. Le thème du centre de loisirs pour les vacances d'été est « la couleur des émotions ». Que d'activités prévues : construction de cabanes, fabrication de savons, atelier cuisine, poterie, fabrication de jeux de société, ballade en forêt et sortie à Kinou Parc à Saint-Christophe en Bazelle, les enfants vont être très occupés et auront beaucoup de choses à raconter à leurs parents le soir, que du bonheur ! Merci aux personnels encadrants de permettre à nos enfants de passer un bel été.



Lors des vacances scolaires d'avril, un avant-goût a été proposé aux enfants par Manon Brun et Christine Porte avec notamment une après-midi au Kinou Parc et des ateliers gâteaux.

La cantine a terminé l'année scolaire en organisant un pique-nique au stade avec la présence des enseignants, des personnels encadrants, de Vanessa, Christine, Mallaury, de M. le maire et de la présidente de l'association cantine. Un moment convivial et les enfants ont eu la surprise d'avoir un petit sac pique-nique préparé par Sylvie Weiss ; ainsi, chaque enfant a découvert son contenu à l'ombre des arbres avant de déguster la glace et profiter du stade pour jouer. **Merci à Vanessa, Christine et Mallaury pour le travail effectué tout au long de l'année. Merci à Sylvie qui réalise bénévolement toutes les décorations des menus à thème.**

Nous souhaitons à tous de belles et reposantes vacances d'été !

L'association POULAINES CULTURE ET PATRIMOINE propose

à la maison des associations de Poulaines
(place de l'Eglise)

stage d'été de mosaïque

du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 23 de 9 h à 12 h

Tarif : 50 € le stage de 5 jours (matériel fourni)

Réservation jusqu'au 24 juillet auprès de **Mariette : 06 82 20 41 32** (places limitées)

Mineur accompagné obligatoirement d'un adulte

POULAINES EN AOÛT

ATELIERS enfants et parents/enfants

PEINTURE ACRYLIQUE

A partir de 4 ans

Création d'un petit tableau à thème en fonction de l'âge...

Avec **SAN**, artiste peintre

Atelier 2H/20€ matériel fourni

Place d'Indre de 08h00 à 18h00

Avec les soutiens de la Mairie de Poulaines et l'Association Poulaines Culture et Patrimoine

Atelier peinture acrylique animé par sAn

2-4-5 août de 14 h à 16 h

9-11-12 août de 10 h à 12 h

16-17-23 août de 14 h à 16 h

info/résa 06 20 93 22 49

En mouvement vers le bien-être : se détendre, se ressourcer...

Relaxation au lavoir de Poulaines (derrière l'église)

Séance découverte (activités douces, respiration, méditation)

lundi 24 juillet 16h30-19h30 samedi 10

Contact : 06 87 11 69 78

Activité animée par Corine Guiffès, psychologue, diplômée de la formation de sophrologue. Pour votre confort prévoir tenue souple, tapis, coussin, plaid.

"PAYSAGES NOURRICIERS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE"

ConCours photo

1er SEPTEMBRE - 17 NOVEMBRE 2023

caue

Informations locales



La coupe de district Legros pour la 4ème fois
L'école de foot à l'honneur grâce à la victoire en coupe départementale de l'équipe U11
La distinction du district au titre du challenge sportif pour l'équipe réserve (D3)

L'ESP termine la saison 2022-2023 de la meilleure des façons

Mission accomplie ! Le maintien des 2 équipes seniors masculines en 1ère et 3ème division a été assuré avant la dernière journée de championnat.

Restait à savoir jusqu'où nous mènerait la coupe de district, d'autant plus que, dès les 8ème de finale, l'ESP devait affronter Buzançais, promu en R3. Cet obstacle et les suivants franchis, c'est à Poulaines, tenant du titre, que revenait le soin d'organiser la finale. Dès 14 h 30 le dimanche 18 juin, les premiers supporters de la SS Bêlabre (D3 promu en D2) arrivaient au stade, prêts à « mettre le feu ». Et ils l'ont mis ! A l'issue d'un match très disputé, c'est Poulaines qui a eu le dernier mot et qui, après 2016, 2019, 2022, s'adjuge la coupe. Merci à l'équipe, aux supporters et à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de l'évènement, faisant de cet après-midi une belle fête du football.

Pour mémoire, rappel du parcours

1er tour : EC Veuil (D4) : 1 – **ES Poulaines : 11**
2ème tour : **ES Poulaines : 3** – E Arpeuilles-Clion (D2) : 2
(après prolongations)
3ème tour : Exempt
8ème de finale : **ES Poulaines : 3** – Alliance CS Buzançais (D1) : 0
¼ de finale : AS Ardentes (D2) : 1 – **ES Poulaines : 1**
(prolongations + tirs au but 3-5)
½ finale : ECL Saint-Christophe Châteauroux (D3) : 0 – **ES Poulaines : 3**
FINALE : ES Poulaines : 2 – SS Bêlabre (D3) : 1



Chez les seniors, l'équipe réserve s'est distinguée elle aussi, en recevant du district une récompense au titre du challenge sportif ; il faut dire que certains dimanches, il s'agissait bien d'un challenge pour aligner une équipe, et malgré tout, ils ont assuré. Merci à eux !



L'école de foot a connu aussi son moment de « gloire » par l'intermédiaire de son équipe U11 qui, parmi les 24 équipes engagées, a su tirer son épingle du jeu et remporter la coupe départementale. A noter également le très bon comportement des U7 à la journée nationale des débutants. Merci à tous les éducateurs pour leur dévouement.

Les féminines, quant à elles, ont terminé 4ème de la 1ère phase de leur championnat et 5ème de la 2ème. Concernant le challenge Cautinat, elles ont dominé Bêlabre (0-3) avant de s'incliner au second contre Eguzon (0-1). N'oublions pas le succès du 1er tournoi féminin.

La saison à peine terminée, il faut penser à l'organisation de l'année prochaine. A l'assemblée générale du 24 juin dernier, le Président Jean-Michel Morin a présenté le nouvel entraîneur de l'équipe une, Benoît Guérin, sachant que Stéphane Pourret (entraîneur actuel) se chargera de l'équipe 2. Il encadrera aussi les féminines avec l'aide de Valentin Girouard. Les recherches avancent pour remplacer Alice Dervillé, actuellement responsable de l'école de foot. Les effectifs seniors devraient être renforcés (nouveaux joueurs et retours d'anciens).

Merci à tous : joueurs, spectateurs, élus, sponsors, bénévoles qui nous aident à faire vivre le club (activités sportives et extra-sportives : loto, cassoulet...). Jeunes et moins jeunes, si vous voulez participer à cette aventure, venez nous rejoindre. Rendez-vous à l'année prochaine. Toujours plus nombreux !

Vous écrivez des poèmes, des nouvelles, des histoires, voire des romans ... n'hésitez pas à contacter la mairie pour une publication dans Le Petit Poulignot

Reportage

Les artistes de Poulaines

Dans ce 13^{ème} numéro, Le Petit Poulignot est allé à la rencontre d'une artiste-peintre installée sur notre Commune : **sAn (ou Sandra)** a répondu à nos questions.

Le Petit Poulignot (LPP) : Comment devient-on artiste peintre ? Sans doute par passion ?

sAn : Aussi loin que je puisse me rappeler de mes souvenirs d'enfance, j'ai toujours dit que lorsque je serai grande je serai dessinatrice ou peintre. Adolescente, j'ai participé à un atelier de peinture à Montpellier et cela m'a confortée dans ma conviction de devenir artiste peintre. Après n'étant pas issue d'un milieu artistique, il a fallu convaincre ma famille de me laisser prendre cette voie.

(LPP) : Vous avez donc fait des études artistiques ?

sAn : Oui. Après un bac général je suis allée en fac et j'ai obtenu un Master 2 d'Histoire de l'Art et une maîtrise d'Arts Plastiques. Et comme il fallait bien gagner sa vie, j'ai obtenu un CAPES en Arts Plastiques ce qui m'a permis d'enseigner pendant 5 ans au collège de Vierzon où j'ai été "parachuté", moi qui étais à Toulouse.

(LPP) : Quand on rêve d'être artiste peintre, l'enseignement doit sembler assez restrictif ?

sAn : C'est sûr qu'on est loin d'un travail purement créatif qui est la quintessence d'un artiste. C'est pourquoi j'ai quitté l'Education Nationale en ayant la volonté de me consacrer à ma pratique personnelle.

(LPP) : Au tout début, nous supposons que, comme pour beaucoup d'artistes, il a fallu gagner sa vie en parallèle ?

sAn : Oh oui ! C'est pourquoi, parallèlement à mon développement artistique, j'ai fait plein de petits boulots divers et variés, la plupart du temps en horaires décalés afin de libérer du temps pour me consacrer à ma peinture. Ce fut forcément une période compliquée mais fondatrice.

(LPP) : Le premier pas ayant été fait, quelles ont été les étapes importantes de votre parcours ?

sAn : Poussée par mon entourage, j'ai fait non sans angoisse, ma première grande exposition il y a six ans à Veuil dans le cadre de l'exposition Veuil Art Grandeur Nature. J'ai pu alors rencontrer le public qui m'a confortée dans l'idée de poursuivre mon travail, j'ai pu faire mes premières ventes ce qui m'a permis dans un premier temps de réduire mes contrats de "petits boulots".

Ensuite, après une belle rencontre avec Julia Sisi et Dan Casado, artistes bien connus sur Poulaines, ils m'ont encouragée à me lancer à fond dans mon projet et m'ont apporté de précieux conseils. Cela fait donc maintenant deux ans que je me consacre à plein temps à mon travail artistique dont j'essaie de vivre pleinement.

(LPP) : Pourquoi êtes-vous venue vous installer à Poulaines ?

sAn : Cela fait maintenant quatre ans que j'habite la commune. Précédemment j'habitais près d'Issoudun et lors d'une visite à La Foire aux Anes, j'ai eu un coup de cœur pour le village, son superbe clocher et ses paysages environnants qui correspondaient bien à mes sources d'inspiration. Je n'ai maintenant plus envie d'en repartir, en plus ici la vie associative est très riche ce qui crée une convivialité et un dynamisme des plus agréables.

(LPP) : Justement comment qualifieriez-vous votre travail ?

sAn : Même si au départ j'ai eu une formation académique basée sur le respect du modèle, je dirai que je suis devenue une artiste de "l'entre-deux", mes œuvres pouvant être abstraites ou figuratives, je n'ai pas envie d'être enfermée dans un seul univers, ce qui laisse beaucoup plus de libertés à la création. En fait mon seul fil conducteur c'est la couleur.

(LPP) : Comment faites-vous connaître votre travail ? Peut-on parler de clientèle en matière d'art ?

sAn : Par le passé, j'ai exposé ma peinture abstraite à Barbizon, cité des peintres par excellence, ce qui fait qu'aujourd'hui j'ai quelques clients parisiens qui continuent à me suivre et me passent quelques commandes. La plus grande partie de ma clientèle est toutefois locale et j'essaie d'être la plus présente possible dans les expositions ou événements locaux, comme par exemple récemment le salon Baz-Art de Poulaines ou Au fil du Nahon à Vicq-sur-Nahon. Cela permet en complément de mon site internet et de Facebook, qui est bien suivi, de développer la bouche-à-oreille qui demeure encore un des meilleurs vecteurs de communication.



J'expose également temporairement dans des restaurants qui acceptent de mettre en valeur mes toiles, par exemple aux restaurants de Valençay "La promenade" et "Le Relais du Moulin" ainsi qu'à La Petite Auberge de Bouges-le-Château qui accueille mes premières toiles. L'office de tourisme de Valençay exposera en août quelques-unes de mes œuvres et je continue à être présente sur Barbizon, à l'Hostellerie du Bas Bréau qui possède près de 19 tableaux, acquis il y a 2 ans.



Reportage

Les artistes de Poulaines



J'essaye de me faire connaître en Touraine également, j'ai participé à un concours de peinture grand format Les Pussifolies à Pussigny où j'ai obtenu le deuxième prix. J'ai également eu la surprise de recevoir une médaille académique d'étain des Arts Sciences et Lettres de la ville de Paris. Tout cela ne peut que m'encourager à persévérer dans mon art.

(LPP) : Quels sont vos prochains projets ?

sAn : Je vais participer au 30ème festival international de peinture de Magné Coulon dans le Marais Poitevin et je prépare une exposition avec Dan Casado et Elisabeth Goyat qui se tiendra en octobre à la Villa Stivalis de Chabris.

J'ai aussi très envie de transmettre ma passion, c'est pourquoi j'organiserai en août des ateliers peinture pour les enfants à la Maison des Associations de Poulaines, puis comme cela a déjà été le cas, en septembre des cours pour adultes au château de Bouges-le-Château et pour les enfants pendant les prochaines petites vacances scolaires.

Un petit livre pour enfant est également à paraître à la rentrée, aux Editions La Bouinotte, où il m'a été confié d'illustrer un texte de l'auteure Jeanine Berducat.

(LPP) : Un grand rêve d'artiste ?

sAn : Je n'ai pas de rêves démesurés ou inaccessibles. Déjà, je souhaiterais disposer d'un atelier dédié à la peinture car aujourd'hui je travaille dans mon salon, ce n'est pas toujours des plus commodes. Après je rêve d'une toile très grand format qui serait une œuvre permanente qui évoluerait au fur et à mesure de mes inspirations....

(LPP) : En plus de sa vie associative très développée, Poulaines peut s'enorgueillir d'abriter plusieurs artistes, comme sAn, qui par leur talent contribuent au rayonnement de notre commune bien au-delà de son seul territoire.

Communication/contact : Page facebook **SAn SAn**

Site web : www.sAn-peintre.com

Reportage

Un peu d'histoire de Poulaines

COUP D'ŒIL DANS LE RETROVISEUR



Et si on allait au cinéma à Poulaines ...

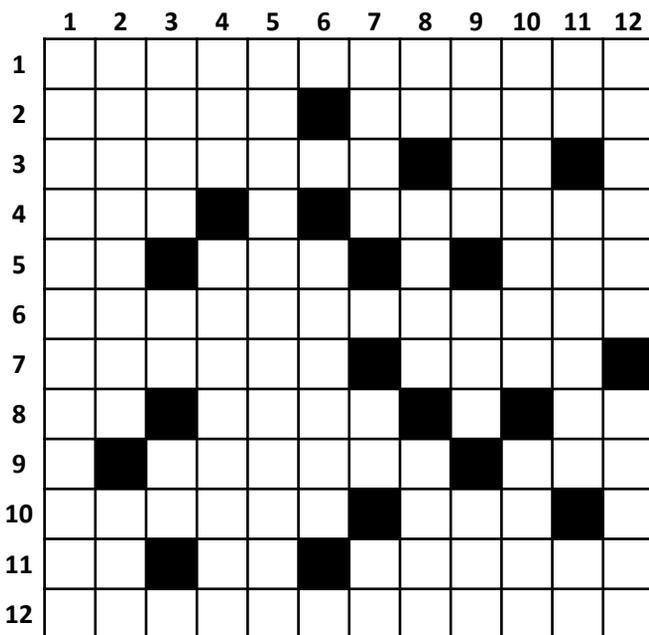
Le cinéma fut créé vers 1929 par le curé Guillemain. Les premières représentations se déroulèrent dans une grange du château transformée en presbytère, grâce à la bienveillance de Melle De Brette (ancien propriétaire du château).

Vers 1952, le cinéma fut transféré rue du Haut-Marais dans une grange appartenant à Mme Lina Guérin, située face à l'actuelle médiathèque.

Quelques années plus tard, le cinéma retourna près du château dans une ferme transformée. Les propriétaires Paul et Rolande Pascal le nomment alors "Le moderne". Les séances avaient lieu chaque dimanche soir où avant la projection du film avec entracte on pouvait voir les dernières actualités.

... la dernière séance eut lieu en 1970, sans doute victime de la télévision ...

Récréation



Solution dans le prochain numéro

HORIZONTAL

1- Celui de ministre est convoité. 2- Confessions. De plus en plus nombreuses à la télé. 3- Repos. Fin d'infinitif. 4- Souple sans voyelles. Enleva de l'eau. 5- Fleuve du nord. Code-barres. Lésé. 6- Conducteurs hospitaliers. 7- Cousins des loirs. Prénom ou chanteuse connue des années 90. 8- Avant la matière. Maison marocaine. Note. 9- Poissons. Démonstratif. 10- Le blé l'est pour conservation. Poème lyrique. 11- Venu. Règle de dessin. Descendance. 12- Engin qui se déplie.

VERTICAL

1- Pas tout à fait correctement 2- Comme les grenouilles. Arrivée. 3- Vrai. Altesse royale. Hic. 4- Pas révélés. Absurdité. 5- Peuvent donc être enlevés. 6- Qui vient du pif. 7- Chez Philippe notre boucher. Six faces. Saint de Manche. 8- Regroupement d'Etats. Ecrivain marquis. Peut être de bain. 9- Fleur. Corse ou Sardaigne. A fait effet. 10- Vieux instruments de musique. Tels les anneaux olympiques. 11- Bande de papier. Habitante de la campagne. Piégé. 12- Tentatives. Ne va sûrement pas à l'église.



Qui suis-je ?



Où suis-je ?

Prochain numéro du Petit Poullignot
en octobre

RECETTE

(pour 4 personnes)



Carpaccio d'ananas et rochers coco

- ▣ 1 petit ananas Victoria
- ▣ 1 citron vert
- ▣ 1 gousse de vanille
- ▣ 125 g noix de coco râpée
- ▣ 160 g sucre en poudre
- ▣ 2 blancs d'œufs

Porter à ébullition 10 cl d'eau avec 60 g de sucre, le zeste de citron et la gousse de vanille fendue/grattée. Laisser frémir 1 minute puis laisser refroidir le sirop.

Eplucher l'ananas, le couper en tranches très fines. Répartir les tranches dans les assiettes et arroser de sirop refroidi. Réserver au frais.

Mélanger les 100 g de sucre avec la noix de coco et les blancs d'œufs dans un saladier. Faire des petits tas de pâte sur une plaque recouverte de papier cuisson. Enfourner 12 minutes au four thermostat 6-7 (190°C).

**Servir les rochers coco
avec la carpaccio d'ananas**

Solutions du n°12

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	A	M	P	L	E	M	O	U	S	S	E
2	A	V	E	N	I	R		C	R	E	T	S
3	N	A		E		S	U	C	E	R	A	
4	T	R	A	U	M	A	T	I	S	M	E	S
5	O	E		M	E	T	I	S		E	L	U
6	U		R	A		Z	L		R	N		B
7	F	R	I	T	E		E	D	I	T	E	S
8	L	A	P	I	N	S		J	E		O	T
9	A	B	A	Q	U	E	S		N	A	S	A
10	R	I		U		R	A	T		V	I	N
11	D	E	M	E	N	A	G	E	M	E	N	T
12	E	R	E	S		S	E	R	I	N	E	E

Où suis-je ? Les Bluteaux

Le toponyme Bluteaux vient d'un nom patronymique désignant une personne qui blutait (tamisait la farine en meunerie).
En 1886, il y avait 4 maisons pour 16 habitants

Qui suis-je ? Une toute jeune mariée ... Sophie MILLET